



Le Secrétaire Général

Monsieur Dominique BAUD
25, rue Cauchy
75015 PARIS

Paris, le 9 mai 2008

Monsieur,

N'ayant pas tenu compte de la décision prise par le Mouvement auquel vous appartenez à l'occasion des élections municipales et cantonales des 9 et 16 mars 2008, votre attitude dissidente nous a conduit à vous suspendre de l'UMP conformément à l'article 34 de nos statuts.

Le Bureau Politique de l'UMP réuni le 9 avril dernier a prononcé votre suspension pour une durée de 3 ans.

En conséquence, vous ne pouvez vous prévaloir de votre appartenance à l'UMP, ni utiliser quelque moyen que ce soit de l'UMP.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Avec mes regrets

Patrick DEVEDJIAN